

République Française.  
Département du Cantal.  
Commune de Naucelles.

## REUNION du 7 NOVEMBRE 2017.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 13 Représentés: 6  
Date de convocation: 30/10/2017.

Le sept Novembre deux mil dix-sept, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Marie-Christine CLUSE, ~~Corinne FALIES~~, Muriel FALISSARD, ~~Marjorie FREYSSAC~~, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Christian POULHES, ~~Jean-Pierre REYT~~, ~~Christine TOUZY~~, ~~Patrick VISI~~.

**Absents excusés** : Corinne FALIES, Marjorie FREYSSAC, Marie MALROUX, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI

**Pouvoirs** : Corinne FALIES à Jacky MARGE, Marjorie FREYSSAC à Christian POULHES, Marie MALROUX à Evelyne LADRAS, Jean-Pierre REYT à Christian GASTON, Christine TOUZY à Céline ARSAC, Patrick VISI à Michel LAVAL

Michel ARRESTIER a été élu secrétaire.

*Pas d'observation du PV de la séance précédente*  
Adoption du P.V. de la séance du 30 Août 2017

Vote : (dont 6 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 Décembre 2017 à 18h30 avec l'intervention de M. BAGUET, architecte du patrimoine, qui présentera son travail et proposera une priorité pour les travaux à effectuer à l'église.*

*Le marché de Noël aura lieu le 17 Décembre à la salle polyvalente.*

*Le repas des Aînés aura lieu le 21 Janvier 2018.*

*Le 5 décembre 2017 se tiendra une journée de prévention pour les personnes âgées organisée par l'ASED.*

## Enfance, culture, information, relations extérieures

### Courriers du 1<sup>er</sup> ministre

1<sup>er</sup> courrier : réponse du Maire aux questions posées

2<sup>ème</sup> courrier : réponse de l'AMF

## **2017 - 065 - Acquisition d'un podium et de gradins pour le COSVA:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal devis reçus de différentes sociétés concernant l'achat d'un podium de 60m<sup>2</sup> et de 4 gradins de 4 rangs :

*M. ARRESTIER explique que la différence de prix s'explique car la société MEFRAN, et d'une est une société française et de deux, le podium respecte les normes MP3 conformément à la législation et a été validé par la SOCOTEC.*

*Le podium, moins disant de la société FAP vient de Chine et ne respecte pas ces normes obligatoires.*

*Mme CLUSE demande pourquoi les autres collectivités ne participent pas au financement de ces investissements.*

*M. ARRESTIER répond que le podium et les gradins seront utilisés uniquement par la commune, lors de la fête de l'école notamment, qui pourra être alors organisée au COSVA.*

*M. MONCANIS précise que nous ne sommes plus dans les règles en termes de sécurité en organisant la fête des écoles à la salle qui ne peut contenir que 180 personnes dans la grande salle.*

<b>SOCIETE</b>	<b>Podium 60 m<sup>2</sup> prix HT</b>	<b>Podium 60 m<sup>2</sup> prix TTC</b>
MEFRAN	8 900.00€	10 680.00€
SAMIA DEVIANNE	10 540.00€	12 648.00€
FAP COLLECTIVITES	7 500.00€	9 000.00€

<b>SOCIETE</b>	<b>3 gradins 4 rangs prix HT</b>	<b>3 gradins 4 rangs prix TTC</b>
SAMIA DEVIANNE	2 689.00€	3 226.80€
MEFRAN	2 400.00€	2 880.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit la proposition de MEFRAN pour le podium et les gradins

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en section d'investissement à l'opération correspondante,

et charge Monsieur le Maire de mandater ces sommes.

Vote : (dont 6 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

### **Finances, administration générale, sports**

#### **Informations**

- Evolution du local Pétanque, compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion avec l'association et le maître d'œuvre. *M. le Maire précise que se pose avant tout le problème d'accessibilité. Egalement, le local ne possède qu'un seul sanitaire. Le bureau de l'association souhaite un agrandissement car ils ont 54 licenciés et cela pose des problèmes lors des concours.*

- Courrier des sept Maires au Président de Région : FEADER, CISVA

*M. le Maire précise que les services du FEADER ont deux ans de retard d'instruction. La priorité a été donnée aux maisons de santé et aux agriculteurs. M. Le Maire informe le conseil que le dossier a atteint 62% de subvention. Les Ordres de Service seront signés le 1<sup>er</sup> décembre avec un début de chantier en Janvier.*

*M. LAVAL souligne que les travaux ne devaient pas avoir lieu si le dossier n'avait pas atteint les 70% de subvention.*

*M. le Maire ajoute que le FEADER devrait répondre rapidement et que nous devrions avoir le complément.*

### **2017- 066 - Rémunération des agents recenseurs et de la coordonnatrice :**

*M. le Maire précise que l'enveloppe allouée au recensement est inférieure par rapport à 2013.*

*Les 4 agents recenseurs sont Eliane COURTINE, Jean-Claude MAGNE, Chantal PLACE et Anissa RASSOUL.*

*Le recensement commencera le 15 Janvier et se clôturera le 18 Février 2018.*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune fera l'objet d'un recensement général de la population en janvier et février 2018.

La commune est divisée en 4 districts identiques à ceux des précédents recensements.

Quatre personnes ont postulé et il convient de les nommer par arrêté et de fixer leur rémunération.

La dotation qui sera versée en 2018 par l'Etat s'élève à 3 753 € : la commune est libre de l'utiliser comme elle le souhaite pour couvrir les frais de personnel (agents recenseurs, coordonnateur communal et équipe municipale) et les frais annexes liés aux opérations de recensement (Frais postaux et de télécommunication).

Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents en leur versant un forfait de 750 euros bruts à chacun pour l'ensemble de leurs prestations : collecte des bulletins, formation, frais divers.

Le coordonnateur communal (Melle Laveissière) sera rémunéré sur un forfait de 500€. Le reste sera utilisé en frais divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents.

Vote : (dont 6 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

### **Education, solidarité**

#### **Informations :**

Rentrée scolaire 2018-2019 : réflexion sur la semaine de 4 jours, position du comité des Maires, PEDT de la Vallée de l'Authre.

Un tour de table a été effectué lors de la réunion des Maires qui a été organisée par le Centre Social. La majorité est plus favorable de rester à la semaine de 4.5 jours.

Après un tour de table, le Conseil s'accorde sur le maintien de la semaine à 4.5 jours et sur la poursuite des TAP dans la mesure où la participation de l'Etat aux temps d'activités serait pérennisée.

M. GASTON fait le bilan sur le nombre d'enfants présents à l'école à la rentrée :  
En maternelle : 65 élèves répartis comme suit : 24 en PS, 19 en MS et 22 en GS  
En primaire : 98 élèves répartis comme suit : 25 en CP, 18 en CE1, 25 en CE2 et 18 en CM2 ce qui fait un total de 163 élèves sur l'école.

## Travaux.

### Informations :

#### Point sur les travaux à l'Eglise

M. le Maire confirme la venue de M. BAGUET le 12 Décembre lors du prochain Conseil. Il devrait pouvoir fournir un dossier de consultation pour la restauration de la charpente et de la couverture. Ce dossier pourrait être présenté à la DETR 2018.

Une réunion de présentation des priorités retenues par l'Etat pour cette future enveloppe de dotation est fixée le 1<sup>er</sup> décembre en Préfecture.

Situation des travaux de la Maire, lot électricité Les travaux sont en cours de finition.

Concernant la voirie, M. MARGE explique que des travaux de réfection de bi-couche ont eu lieu à Varet et Viers. Egalement, une repasse a été effectuée sur les chemins communaux et l'arrêt de bus aux 4 routes est terminé.

### 2017 - 067 - Résultat de l'appel d'offre du marché des locaux administratifs du Centre Social de la Vallée de l'Authre

LOTS	Estimé HT	Offres HT	Entreprise
Lot N°1 : Terrassement VRD	19 000.00€	18 377.00 €	SAS MEALLET TP
Lot 2 : Gros Œuvre	55 000.00€	53 943.93€	SARL DAULHAC
Lot N°3 : Charpente en fermette – ossature et bardage bois	42 000.00€	37 167.57€	SARL FAUGERER
Lot N°4 : Couverture et bardage zinc	39 000.00€	40 889.50 €	SARL DJILALI
Lot N°5 : Menuiseries extérieures bois	27 000.00€	24 256.06 €	SARL GUILLAUMIE
Lot N°6 : Menuiseries intérieures bois + variante obligatoire	23 000.00€	15 347.80 € +4 270.00€	SARL VERGNE MENUISERIE
Lot N°7 : Cloisons sèches -peintures	37 000.00€	39 995.54 €	SARL CANCE
Lot N°8 : Carrelage – Faïence	4 .000.00€	3 568.50€	SARL CANTI-CARRO
Lot N°9 : Sols souples	11.000.00€	7 836.80 €	SARL SOL 15000
Lot N°10 : Chauffage – eau chaude – plomberie – sanitaire – ventilation	30 000.00€	29 105.00€ €	SARL LESMARIE
Lot N°11 : Electricité – Courants forts – courants faibles	28 000.00€	28 365.00€	SARL LONGUECAMP

Vote : (dont 6 pouvoir(s)) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

## Urbanisme, environnement, économie.

## Informations :

Contentieux réseau Place Commerciale.

*M. le Maire rappelle que le chantier de construction de la Pharmacie avait occasionné l'obstruction du réseau des eaux usées lors de la réalisation des pieux nécessaires aux fondations du bâtiment. La CABA a pris la réparation des dégâts à sa charge et s'est retournée vers le maître d'ouvrage. La responsabilité de la commune n'a pas été engagée. L'affaire n'est pourtant pas tranchée ni les responsabilités complètement établies. A la demande du juge un nouveau « tour de table » a été proposé. La commune consultée et après avis de son Conseil, Maître Cipièrre, a donné un avis favorable à cette démarche.*

Voirie ZA communautaire des 4 Chemins, transfert à la commune ;

*M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la route qui mène à la déchetterie dans la ZA des 4 Chemins, aménagée par le District, sous mandat de la SEBA 15. Au terme des ventes de toutes les parcelles, la voirie reviendra à la commune. Une remise de la voie à la CABA par la SEBA 15, puis de la CABA à la commune serait la règle. Par souci d'économie afin d'éviter la rédaction de deux actes notariés la CABA souhaiterait que la cession se fasse entre SEBA15 et la commune directement. Des projets de délibérations concordantes seront soumis au conseil communautaire et au conseil municipal. La loi NOTRe qui confie depuis 2016 à l'intercommunalité la gestion et l'entretien des zones d'activités communautaires ne pourra probablement pas s'appliquer compte tenu des décisions qui lient les communes membres et la CABA à l'origine des projets des zones d'activités. (Il y a 22 ans pour celle des 4 Chemins).*

## PLUiH : débat sur le PADD

*M. le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 10 Octobre dernier.*

*Il procède ensuite à quelques rappels :*

*De part les lois sur l'urbanisme, la « grenélisation » des PLU antérieurs à l'application de ces lois est une obligation faite aux communes.*

*Celui de Naucelles, adopté fin 2010 entre dans ce cas.*

*Les communes adhérentes à la CABA, également concernées, ont opté pour une mutualisation de cette démarche.*

*Le transfert de la compétence urbanisme, avec création d'un service dédié a été un préalable à l'élaboration d'un PLUi et même PLUiH puisqu'intégrant le Plan local de l'habitat.*

*C'est une économie d'échelle qui est ainsi réalisée, recours à un seul bureau d'étude et production d'un seul document pour les 25 communes.*

***La démarche :*** tout PLU repose sur un temps d'analyse (renforcé par une étude agricole) qui aboutit à un diagnostic duquel émanent une série d'objectifs constituant le PADD.

*Du PADD, découleront les besoins en fonciers, déclinés commune par commune et le zonage correspondant.*

*Le PADD doit par ailleurs se conformer aux orientations du SCOT, lequel est en cours de finalisation, puisque les PPA ont rendues leurs observations et que l'enquête publique vient de se terminer mi octobre.*

*Du SCOT, découlent principalement des objectifs en termes d'accueil de nouvelles populations et de maîtrise du foncier, ceci pour les 85 communes concernées au sein des 3 intercommunalités qu'elles composent.*

*Ainsi pour la période de vie de ce SCOT jusqu'à 2036, il est estimé une inversion de la courbe démographique avec une progression de 1998 habitants à partir de 2016.*

*Pour les communes de la CABA, la progression est estimée à 1101 habitants*

*Toujours sur la CABA, sur la même période le besoin en logements supplémentaires est estimé à 5532, moyenne annuelle 276.*

*Le besoin en foncier qui résulte est estimé à 441 ha pour les 25 communes jusqu'à 2036 et 220 ha pour la durée (10 ans) du futur PLUiH.*

***On peut retenir que le SCOT prescrit une consommation maxi de 50 ha/an (22 ha/an pour la CABA) en réduction de 30% par rapport aux années antérieures à son application.***

***Pour Naucelles, ce serait 13.3 ha pour les 10 années de 2020 à 2030 qui seraient consignés dans le PLUiH.***

*L'ensemble de ces démarches sont effectuées sous le contrôle des services de l'Etat qui veillent au respect des lois en vigueur.*

*Le but étant de freiner l'extension de la « tache urbaine » et limiter la consommation des terres agricoles avec pour conséquences :*

- *La limitation du mitage*
- *La densification des constructions*
- *Le comblement des « dents creuses » et l'utilisation des « droits acquis »*
- *La reconquête des logements vacants, surtout en ville*

*Le PADD qui nous est soumis intègre donc l'ensemble de ces données et pose le développement possible de chacune de nos 25 communes réparties en 4 groupes :*

- *Cœur d'agglomération, Aurillac et Arpajon/Cère*
- *Pôles relais, Jussac et Saint Paul des Landes*
- *Communes rurales, Laroquevieille, Lascelle, Mandailles-Saint Julien, Saint Cirgues de Jordanne, Vezels Roussy*
- *Espace péri urbain, les 16 autres communes*

*Naucelles s'identifie désormais comme « commune d'appui péri urbain » par différence aux 3 autres groupes.*

*Sont reconnues à ce type de commune, les capacités à développer leurs commerces et services de proximité et leur attractivité résidentielle.*

*Sur le plan de l'habitat, le PLH devra appliquer le SCOT et donner plutôt la préférence à la ville centre et à la zone rurale (voir à ce propos « La Montagne » du 7 novembre).*

**Tout ceci ajouté, aboutit nécessairement à un moindre besoin en terrains urbanisables par rapport au document approuvé en 2010 et en vigueur jusqu'à l'adoption du futur document à l'horizon 2020.**

**Globalement chaque commune devra, au sein de son propre groupe, contribuer à l'effort général, à priori Naucelles un peu plus que les autres !...**

**23 ha à retirer, si confirmé dans les prochains mois...**

*Cela représente-t-il un handicap pour notre développement ?*

- *A échéance de la durée de vie du futur PLUiH, soit 2030 : Non pas trop probablement...*
- *A échéance de la durée de vie du SCOT, soit 2036 : Probablement...*

**Dans les 10 ans à venir rien ne changera ou presque, pourquoi ?**

*On peut en effet considérer que nous avons eu le bon outil au bon moment au début 2011...*

- *55 à 60 logements ont été construits depuis 2013 (depuis le dernier recensement) et sont occupés : fin du lotissement Edouard Serre et début du lotissement Marie Marvingt ou 7 lots 42 sont encore commercialisables.*
- *43 logements seront livrés en 2018 et 2019 : Eco hameau de Cantagrel et lotissement Saint Exupéry*
- *41 compléteront potentiellement dans les lotissements en cours, au-delà...*
- *Présence pérenne de zones ouvertes à l'urbanisation : Eco Hameau Cantagrel (tranche 2) et Sédeyrac*

**Cela étant en stricte conformité avec le PADD du PLU actuel qui prévoyait le niveau de 1000 logements dans les années 2020/2025 !**

**Soit la construction de 10 à 12 logements/an en moyenne**

**Le recensement du début d'année devrait démontrer la présence de 935 logements.**

**Le ralentissement viendra, il sera l'œuvre probable du futur document...**

**Mais espérons-le, pas avant 2027 !**

**Malgré tout, nous conservons sur le court terme le potentiel pour tenir les objectifs de 2010 et... surtout :**

- **éviter de décroître en nombre d'habitants...**
- **respecter l'objectif de stabilisation énoncé dans le PLU en vigueur !**

*M. MURATET souligne qu'il sera difficile de rendre autant d'hectares en terre agricole. M. LAVAL rebondit en affirmant que d'autant plus qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs.*

*Mme BACHELERY fait remarquer qu'il y a un paradoxe dans le fait que la politique du Cantal est d'accueillir plus d'habitants et que l'on diminue l'urbanisation des petites communes.*

*M. le Maire répond que les communes les plus éloignées donc les plus dépeuplées seront moins impactées par ce phénomène.*

## Questions diverses

- M. le Maire souligne que dès 2018, il faudra que l'on soit conforme au niveau de la défense incendie.
- Egalement, il informe le Conseil de l'évolution de la ZA des 4 Chemins. La CABA va vendre une partie du terrain du « Parapluie » au Groupe ALTITUDE.
- Egalement, le fibrage du territoire est prévu.
- M. LAVAL souligne le problème de la rampe pour M. MARONCLES. M. MARGE répond que cela va être fait.
- M. LAVAL souligne le problème de l'étang du haut qui va bientôt être bouché. Nous attendons la réponse de Mme SAUNAL concernant la procédure à suivre. M. LAVAL répond qu'il connaît une personne qui pourrait le faire et une personne intéressée pour récupérer les boues. Mme CLUSE affirme également qu'il devient dangereux car on ne voit plus les berges.
- M. LAVAL demande s'il est toujours possible de faire une publication de l'opposition dans le bulletin Municipal. L'appel à article sera demandé pour un retour le 6 décembre 2017.
- Concernant le Téléthon, pas de décision prise. Un lâcher de ballons sera effectué par l'APE comme tous les ans.

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance  
Michel ARRESTIER